PÉTITION contre toute remise en cause des horaires et du nombre de jours de congés à l'UT3

Les personnels de l'UT3, soutenus par les syndicats CGT, SUD et FO.

Dans la lettre du 14/09/2018 présentant l'agenda social, le président de l'UT3 annonce une remise en cause de notre régime des horaires et congés : " *Ces actions et avancées sociales sont également liées et doivent être précédées de la mise en conformité légale et réglementaire du régime des horaires des congés ainsi que la Cour des comptes l'a exigé dès 2016* ".

Nous opposons notre refus catégorique à cette remise en cause.
Nous vous proposons de nous rejoindre et de signer cette pétition.

Notre lutte, pour maintenir le volume horaire et le nombre de jours de congés actuels mis en place depuis 19 ans, est légitime pour plusieurs raisons :

- **C'est bien LE SEUL ET UNIQUE AVANTAGE qu'il nous reste.**
- **Les salaires ne suivent plus l'évolution du coût de la vie**, la stagnation du point d'indice depuis 2010 ayant engendré 20% de perte de pouvoir d'achat en 8 ans.
- **Les primes sont au ras du plancher**.
- **La progression de carrière est quasi-nulle**.
- **Le jour de carence en cas de maladie n'est pas compensé par l'employeur** (comme cela se fait dans 70% des entreprises du privé).
- **Le statut de fonctionnaire est sérieusement remis en cause par le programme « Action Publique 2022 »** (voir sur le site modernisation.gouv.fr).
- **Le gel des 200 postes (2017-2019) qui n'est qu'une suppression pure et simple de ces postes, a eu pour conséquence à l'UT3 un surcroît constant de travail pour tous les personnels**.

L'argumentaire de la direction de l'UT3 invoquant une obligation de "mise en conformité" au nom des 1607h n'est pas recevable. Il s'agirait en réalité d'**une suppression d'encore 278 ETP** (Équivalent Temps Plein) dans les années à venir comme préconisé dans le rapport de la Cour des Comptes.
Cette mise en conformité est une recommandation, ce n'est pas une obligation légale.

D'autres universités en France, y compris à Toulouse (tableau ci-dessous), ont un régime équivalent d'horaires et de jours de congés, avec une carrière, des primes et d'autres avantages bien plus conséquents.

Université	Heures/jour	Pause repas midi	Congés	Heures/semaine
UT1 (Capitole)	7h30	inclus 20min (+10min temps déplacement)	60 jrs	37h30
UT2 (J.Jaurès)	7h35	1h de pause incluse	60 jrs	37h55
UT3(P.Sabatier)	7h00	1h de pause non incluse	55 jrs	35h00

La "compensation" par les primes à l'UT3 n'est qu'un leurre : rappelons qu'il ne s'agit pas de salaire, elles ne comptent pas dans le calcul de la retraite, et ces primes peuvent disparaître d'une année sur l'autre. Leur montant ne sera jamais à la hauteur de la perte occasionnée par le nombre de jours travaillés en plus.

Nous n'acceptons pas cette régression drastique de nos conditions de travail ! Nous refusons toute remise en cause des horaires et du nombre de jours de congés.

NOM	Prénom	Affectation	Signature

PÉTITION contre toute remise en cause des horaires et du nombre de jours de congés à l'UT3

Les personnels de l'UT3, soutenus par les syndicats CGT, SUD et FO.

NOM	Prénom	Affectation	Signature